

que, quel que soit le nombre de conférences ou de comités qui étudieront notre constitution, les dispositions relatives à l'enseignement demeureront intactes.

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur...

**M. Woolliams:** La motion ne dit pas qu'il nous est impossible de convoquer les dix provinces à une conférence afin d'aplanir...

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) invoque-t-il le Règlement?

**M. Rose:** Pour poser une question, monsieur l'Orateur.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, je dispose de très peu de temps. J'ai écouté très attentivement le distingué député de Fraser Valley-Ouest et j'aimerais qu'il m'accorde quelques instants. En ce qui concerne son argument, je signale que tous les députés montent dans l'échelle politique. Bien qu'il ait appuyé la motion, il a monté dans l'échelle, mais de travers, traverse par traverse, comme beaucoup d'hommes politiques. Quant à cette motion, il a démolé sa propre thèse à cause même de sa grande intelligence, car il est un des plus doctes députés.

Si la motion est rédigée de cette façon, c'est donc à cause de la constitution. L'instruction relève de la juridiction provinciale. La motion est donc correctement rédigée. Les deux discours prononcés par des députés de ce côté-ci de la Chambre demandaient en substance la même chose, mais par une méthode différente. Le député de South Western Nova (M. Comeau) avait parfaitement raison de présenter la motion comme il l'a fait.

Je suis d'accord avec l'idée exposée dans la motion. Nous devenons de plus en plus nationalistes. Aujourd'hui, les gens changent beaucoup plus facilement de lieu de résidence. Les députés qui ont de jeunes enfants doivent déménager de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de la Saskatchewan, comme je l'ai fait moi-même il y a quelques années. Évidemment, mes enfants sont maintenant un peu plus âgés, ce qui ne me rajeunit pas, mais lorsque des étudiants de l'Alberta viennent en Ontario, il leur faut presque reprendre leurs études. C'est ce que la motion essaie d'éviter. Ce n'est peut-être pas flatteur pour ma province, mais lorsque ma fille est venue à Ottawa, bien qu'elle eût suivi le cours accéléré en Alberta, elle s'est trouvée à la queue de la classe et a dû travailler avec ardeur pour rattraper les autres. Les normes du cours élémentaire en Ontario sont bien supérieures à celles de l'Alberta. C'est à cela que le député essaie de remédier.

J'espère que les ministériels souscriront à cette motion et ne la feront pas échouer en prolongeant la discussion. L'uniformité importe au bien-être de la jeunesse, et particulièrement en matière d'éducation. C'est pourquoi je souscris à cette motion. Elle est rédigée conformément aux conditions établies lors de la Confédération et prévues dans la constitution, aux besoins et aux exigences de nos jeunes, qui ont besoin de normes uniformes au primaire et au secondaire dans l'ensemble du pays.

Compte tenu des arguments qu'on a fait valoir, j'espère que la Chambre adoptera maintenant cette motion, afin que le gouvernement satisfasse les vœux du député qui l'a proposée.

**M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, l'intervention du député de Calgary-Nord (M. Woolliams) m'inspire quelques mots sur cette motion, bien que je ne veuille pas l'étouffer. Toutefois, il reste si peu de temps que je ne pourrai peut-être pas terminer mes remarques durant la période qui m'est accordée, et je voudrais alors pouvoir les poursuivre la prochaine fois que la Chambre sera saisie de cet important avis de motion.

Tout d'abord, j'exprimerai la gratitude de la Chambre à l'endroit du député de Calgary-Nord qui a pris délibérément soin de tirer au clair l'objet de la motion proposée par le député de South Western Nova (M. Comeau), ce dont nous lui sommes redevables. La plupart d'entre nous comprenaient la motion avant qu'elle soit tirée au clair, mais, dans ces circonstances, nous pouvons maintenant traiter des termes de la motion elle-même.

Ce que le député de South Western Nova a signalé dans ses remarques était juste: chaque fois que la question de l'enseignement vient sur le tapis à la Chambre, nous avons toujours soin de préciser qu'elle est manifestement de la compétence des provinces. Le député l'a démontré et tous ceux qui ont parlé par la suite l'ont confirmé. Il a également bien exposé la nécessité de normes uniformes d'enseignement par tout le pays—où, disait-il, il n'y aurait qu'un seul manuel d'histoire et un seul manuel de géographie. Puis, comme le reste d'entre nous, il a dit qu'il appuierait un système prévoyant la plus grande diversité possible, selon la méthode proposée de façon si concluante dans le rapport Hall-Dennis.

Le député a ensuite plaidé de façon intéressante et convaincante en faveur de la convocation d'une conférence pour étudier la question de ces normes. Je ne sais trop que penser de l'opinion du député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), pour qui une conférence ne serait peut-être pas le meilleur lieu de discussion. Pour moi, la question devrait relever d'un conseil des ministres de l'Éducation. L'initiative prise par le député entre son premier discours à la Chambre et celui d'aujourd'hui, c'est-à-dire le fait qu'il ait écrit aux ministres provinciaux de l'Éducation pour leur soumettre la question dont il vient de nous parler, est positive et utile.

Le représentant a aussi très bien signalé que dans un pays où les provinces sont fédérées, si, pour diverses raisons, un père de famille est transféré ailleurs, ses enfants ne devraient pas en subir les conséquences dans leurs études. C'est une question dont pourrait très bien délibérer un conseil des ministres de l'Éducation, j'en suis persuadé.

[Français]

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures ce soir.